



Attestation de témoignage : transmission à l'employeur?

Par **Audrey26**, le **03/03/2010** à **11:23**

Bonjour,

Une collègue dont j'étais proche va saisir les prud'hommes suite à un différend avec ses responsables.

Il s'agit d'une personne sérieuse et professionnelle que je désire soutenir, en lui fournissant notamment une attestation de témoignage.

Afin de rédiger cet écrit en toute connaissance de cause, j'aimerais savoir si notre employeur se verra transmettre les attestations. Je suppose que oui mais j'aimerais qu'une personne plus experte que moi en ce domaine puisse m'éclairer.

De plus, n'étant pas habituée à ce genre d'attestation, je ne voudrais pas commettre de maladresses. Quel est leur contenu "habituel"? Appuyer le professionnalisme de la personne, sa motivation etc? Parler de l'ambiance de travail difficile? De son moral en baisse? ...

Avec mes remerciements anticipés,

Audrey